

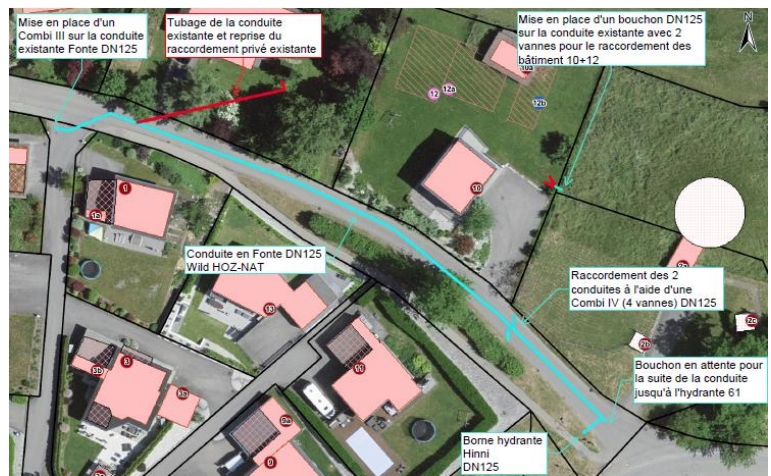
# Commune de Marsens

## Déplacements conduites communale art. 360 et 148

En raison des projets de constructions prévus sur les articles 360 et 148 RF Marsens, la commune doit déplacer des conduites communales d'eau potable (EP) afin de permettre l'implantation des bâtiments projetés.

### Art. 360 – route de la Buchille

Projet de construction nécessitant le déplacement de la conduite dans la route pour dégager le terrain. Opportunité d'amélioration de la couverture de la protection incendie avec l'installation d'une nouvelle borne hydrante.



Conduite communale  
traversant la parcelle  
360

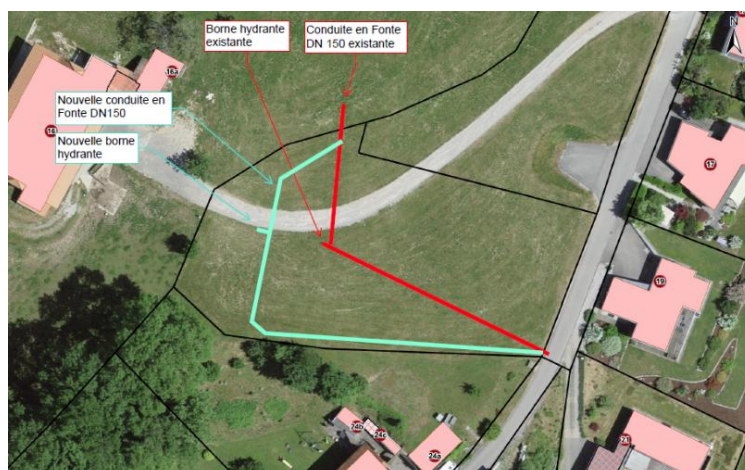


# Commune de Marsens

Coûts d'investissement projetés (TTC)	
Travaux de génie civil	CHF 87'000.00
Sanitaire	CHF 65'000.00
Divers et imprévus	CHF 3'000.00
<b>Total</b>	<b>CHF 155'000.00</b>
Financement	
Emprunt de	CHF 155'000.00
Amortissement obligatoire (1.25%)	CHF 1'937.50
Intérêts dette (3%)	CHF 4'650.00
<b>Total des charges</b>	<b>CHF 6'587.50</b>

## Art. 148 - route des Moleires

Projet de construction nécessitant le déplacement de la conduite principale traversant le terrain, déplacement en bordure de parcelle afin de permettre la constructions des bâtiments projetés.





# Commune de Marsens

<b>Coûts d'investissement projetés (TTC)</b>	
Travaux génie civil	CHF 20'000.00
Sanitaire	CHF 38'000.00
Divers et imprévus	CHF 2'000.00
<b>Total</b>	<b>CHF 60'000.00</b>
<b>Financement</b>	
Emprunt de	CHF 60'000.00
Amortissement obligatoire (1.25%)	CHF 750.00
Intérêts de la dette (3%)	CHF 1'800.00
<b>Total des charges pour le budget de fonctionnement</b>	<b>CHF 2'550.00</b>